



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Baromètre industriel de l'État

Occitanie – Décembre 2024

**Le Baromètre industriel de l'État** permet de mesurer directement l'évolution de la réindustrialisation en France. **Les services déconcentrés de l'État sont mobilisés pour le suivi de cet indicateur, coordonné et élaboré par la Direction générale des Entreprises (DGE)** au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. L'écosystème local participe également activement au suivi de cet indicateur.

Les résultats du Baromètre témoignaient d'une réindustrialisation forte en 2022 et en 2023 avec respectivement 176 et 189<sup>1</sup> ouvertures nettes en tenant compte des extensions et réductions significatives. A l'échelle nationale, **sur le premier semestre 2024, on observe une hausse modérée des ouvertures et extensions de sites industriels, avec 36 ouvertures nettes.**

**La décélération amorcée au cours du premier semestre ne remet pas en question la réindustrialisation de la France, elle poursuit la trajectoire anticipée dans les prévisions de l'État :** cumulés aux ouvertures et extensions de 2022 et 2023, les résultats nationaux restent dans la tendance pour atteindre les objectifs de réindustrialisation de la France. Au premier semestre, cette dynamique reste positive grâce aux extensions d'usines.

[RETROUVER LES RESULTATS NATIONAUX](#)

---

<sup>1</sup> Résultats actualisés avec la dernière relève de l'indicateur.

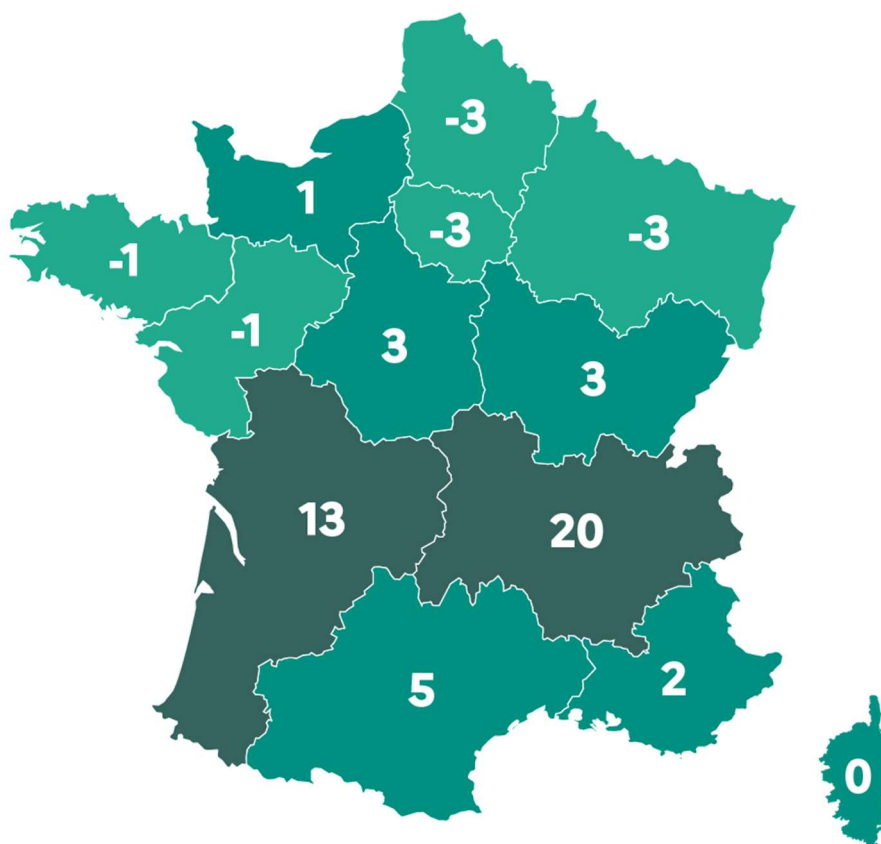
**Cette relève, met en lumière de fortes disparités sectorielles et territoriales.** Les dynamiques diffèrent d'une région à l'autre, voire d'un département à l'autre, notamment dans les territoires où le tissu industriel est historiquement constitué autour de filières aujourd'hui confrontées à des transformations majeures et particulièrement impactées par les crises successives. A ce titre, ce baromètre se révèle être un outil essentiel pour saisir les réalités du terrain et adapter les politiques publiques en faveur de la réindustrialisation.

**Avec 5 ouvertures nettes d'usines l'Occitanie poursuit sa dynamique de réindustrialisation.** En effet, au premier semestre, 9 sites industriels ont connu une extension significative, une usine a été implantée tandis que 5 usines fermaient leurs portes. Les secteurs des biens de consommation et de la métallurgie sont particulièrement représentés parmi les extensions d'usines.

Deux exemples en Occitanie :

- l'extension de l'usine Profils Systèmes à Baillargues (34) pour la production de profilés en aluminium ;
- l'ouverture de la Brasserie Cap d'Ona à Céret (66) pour la production de bière, après réhabilitation d'une friche industrielle.

## Cartographie régionale des ouvertures nettes en 2024



Pour mémoire, l'Occitanie comptait 19 ouvertures nettes d'usines en 2023 et 9 ouvertures nettes d'usines en 2022.

## Méthodologie

L'indicateur vise à mesurer le **nombre net d'ouvertures de sites industriels\***, c'est-à-dire le nombre total d'ouvertures de sites industriels auquel on soustrait le nombre de fermetures. **Il inclut les augmentations et réductions significatives d'activités industrielles** sur un site existant, lorsque l'impact de celles-ci pour le territoire est de fait assimilable à l'ouverture ou la fermeture d'un nouveau site.

La définition de l'industrie retenue pour cet indicateur exclut les activités connexes (déchetterie, logistique) ou l'artisanat. Plus précisément, **l'industrie est ici comprise comme l'ensemble des activités économiques qui combinent des facteurs de production** (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels, par la transformation de matières premières et l'exploitation des sources d'énergie, destinés au marché.

La comptabilisation est **basée sur l'effectivité** : cela correspond à la **date de la première production**, dès lors que le premier produit sort de l'usine.

Le recensement opéré par l'indicateur s'intéresse aux unités industrielles sans tenir compte de la valeur ajoutée du site concerné. Ainsi, une « gigafactory » ou la première industrialisation d'une start-up compteront comme une même unité industrielle.

\* Etablissement de plus de 20 salariés.

Les données présentées doivent être lues comme des données provisoires et pouvant être actualisées lors de la prochaine relève, un certain nombre de projets d'ouverture pouvant être détectés *a posteriori*.

### Contacts presse :

Direction générale des Entreprises

01 44 97 04 49

presse.dge@finances.gouv.fr

Service régional de la communication  
interministérielle

Delphine Amilhau | 06 70 85 30 75

Romarc Zurczak | 06 08 46 28 31

Service-presse@occitanie.gouv.fr

